

Département
du HAUT-RHIN

Arrondissement
de MULHOUSE

Nombre de Membres
en exercice :

10

Membres présents :

10

Membre absent :

0

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE HABSHEIM ET ENVIRONS

Accusé de réception en préfecture
068-246800213-20260416-DCD-5-DE
N° d'attribution : 24/04/2026
Date de réception préfecture : 24/04/2026

Extrait du Procès-Verbal
des Délibérations du Comité Directeur

Séance ordinaire du 16 avril 2026
(Seize avril de l'an deux mille vingt-six)

sous la présidence de Mme Catherine MATHIEU-BECHT,
Déléguée de la commune de Rixheim

Présents (10) :

Mme Catherine MATHIEU-BECHT, Mme Marie ADAM, Mme Marie-Madeleine STIMPL, Mme Véronique WEISS, Mme Sandrine KITTLER, Mme Catherine SIMON, Mme Emmanuelle BONDUELLE, Mme Anne-Sophie VAUTRAIN, Mme Adrienne CAMPILLO, M. Arnaud SCHMITT

Absents excusés (0) :

Secrétariat de séance assuré par :

M. Arnaud SCHMITT



Point 5 de l'ordre du jour

Affaires générales

Election des vice-présidents

Les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président, conformément à l'article L. 5211-10 du CGCT.

➤ Election du premier vice-président

Madame Marie-Madeleine STIMPL se porte candidate pour l'élection au poste de premier vice-président.

Il est procédé au scrutin secret dont les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de suffrages blancs : 0
- Nombre de suffrages nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 10
- Majorité absolue : 6
- Nombre de suffrages obtenus pour Madame Marie-Madeleine STIMPL : 10

Madame Marie-Madeleine STIMPL ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamée vice-présidente et est immédiatement installée.

➤ Election du deuxième vice-président

Madame Marie ADAM se porte candidate pour l'élection au poste de deuxième vice-président.

Il est procédé au scrutin secret dont les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de suffrages blancs : 0
- Nombre de suffrages nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 10
- Majorité absolue : 6
- Nombre de suffrages obtenus pour Madame Marie ADAM : 10

Madame Marie ADAM ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamée vice-présidente et est immédiatement installée.



Pour extrait certifié conforme.
RIXHEIM, le 20 avril 2026

Le secrétaire de séance,

Arnaud SCHMITT



La Présidente,



Catherine MATHIEU-BECHT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.